
Présidence : Autriche**1132^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL**1. Date : jeudi 2 février 2017

Ouverture : 10 h 05

Clôture : 13 h 15

2. Président : Ambassadeur C. Koja
Ambassadeur K. Kögeler3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :Point 1 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU CHEF DE LA MISSION DE L'OSCE
AU KOSOVO**

Président, Chef de la Mission de l'OSCE au Kosovo (PC.FR/3/17 OSCE+), Malte-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; ainsi que l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/143/17), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/125/17), Suisse (PC.DEL/134/17 OSCE+), Turquie (PC.DEL/133/17 OSCE+), Fédération de Russie (PC.DEL/136/17), Norvège (PC.DEL/148/17), France (également au nom de l'Allemagne, de la Belgique, de la Bulgarie, du Canada, de la Croatie, du Danemark, de l'Estonie, de l'Italie, de la Lettonie, de la Lituanie, des Pays-Bas, de la République tchèque, du Royaume-Uni, de la Slovénie et de la Suède) (annexe 1), Espagne (annexe 2), Albanie (PC.DEL/156/17), Serbie (PC.DEL/157/17 OSCE+)

Point 2 de l'ordre du jour : **AFFAIRES COURANTES**

Président

a) *Agression en cours contre l'Ukraine et occupation illégale persistante de la Crimée par la Fédération de Russie* : Ukraine (PC.DEL/128/17), Malte-Union

européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/144/17), Suisse (PC.DEL/135/17 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/127/17), Turquie (PC.DEL/132/17 OSCE+), Canada (PC.DEL/154/17 OSCE+)

- b) *Situation en Ukraine et nécessité d'appliquer les accords de Minsk* : Fédération de Russie (PC.DEL/137/17), Ukraine, États-Unis d'Amérique (PC.DEL/145/17)
- c) *Violations des droits linguistiques des minorités nationales en Estonie* : Fédération de Russie (PC.DEL/138/17), Estonie (PC.DEL/141/17 OSCE+)
- d) *Atténuation de la capacité de se protéger contre la violence domestique en Russie* : États-Unis d'Amérique (PC.DEL/130/17) (PC.DEL/131/17), Malte-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/146/17), Canada (PC.DEL/153/17 OSCE+), Fédération de Russie (PC.DEL/139/17), Ukraine
- e) *Tentative d'incursion des forces armées azerbaïdjanaises le long de la ligne de contact entre le Haut-Karabagh et l'Azerbaïdjan* : Arménie (PC.DEL/142/17), Azerbaïdjan

Point 3 de l'ordre du jour : **RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT EN EXERCICE**

- a) *Visite du Président en exercice en Géorgie et en Moldavie les 2 et 3 février 2017* : Président
- b) *Soixante-quatorzième réunion du Mécanisme de prévention et de règlement des incidents (MPRI) d'Ergneti prévue le 3 février 2017* : Président
- c) *Point sur les consultations relatives au projet de décision concernant la prorogation du mandat du Bureau de l'OSCE à Erevan et au projet de décision concernant la prorogation du mandat du Bureau de l'OSCE au Tadjikistan* : Président

Point 4 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**

- a) *Annnonce de la distribution d'un rapport écrit du Secrétaire général (SEC.GAL/19/17 OSCE+)* : Secrétaire général

- b) *Visite effectuée par le Secrétaire général à Kiev, le 30 janvier 2017 :
Secrétaire général (SEC.GAL/19/17 OSCE+)*
- c) *Entretiens entre le Secrétaire général et le Ministre arménien des affaires
étrangères le 26 janvier 2017 : Secrétaire général (SEC.GAL/19/17 OSCE+)*

Point 5 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Aucune déclaration

4. Prochaine séance :

Jeudi 9 février 2017 à 10 heures, Neuer Saal



1132^e séance plénière

Journal n° 1132 du CP, point 1 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA FRANCE
(ÉGALEMENT AU NOM DE L'ALLEMAGNE, DE LA BELGIQUE, DE
LA BULGARIE, DU CANADA, DE LA CROATIE, DU DANEMARK, DE
L'ESTONIE, DE L'ITALIE, DE LA LETTONIE, DE LA LITUANIE,
DES PAYS-BAS, DE LA RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, DU
ROYAUME-UNI, DE LA SLOVÉNIE ET DE LA SUÈDE)**

Monsieur le Président,

Je prononce cette déclaration à titre national ainsi qu'au nom de l'Allemagne, de la Belgique, de la Bulgarie, du Canada, de la Croatie, du Danemark, de l'Estonie, de l'Italie, de la Lettonie, de la Lituanie, des Pays-Bas, de la République tchèque, du Royaume-Uni, de la Slovénie et de la Suède.

Monsieur le Président,

Nous apprécions l'excellent travail effectué par la mission de l'OSCE au Kosovo afin de soutenir les autorités du pays dans le renforcement de leurs institutions. Nous sommes heureux d'accueillir l'ambassadeur Jan Braathu pour son premier rapport au Conseil permanent et nous nous réjouissons de pouvoir travailler avec lui de manière constructive.

Nous saluons le fait que la mission adapte au fur et à mesure ses activités aux besoins du Kosovo. Dans ce contexte, nous formulons de nouveau notre espoir qu'il puisse être possible dans le futur d'avoir des contacts entre États participants et représentants techniques des administrations du Kosovo coopérant avec l'OMiK. Nous souhaitons discuter au plus vite des options envisageables avec l'ambassadeur Jan Braathu et tous les États participants avant son prochain rapport devant le Conseil permanent.

Je vous serais reconnaissante d'annexer cette déclaration au journal de ce jour.

Merci.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/1132
2 February 2017
Annex 2

FRENCH
Original: SPANISH

1132^e séance plénière
Journal n° 1132 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'ESPAGNE

Monsieur le Président,

Je me félicite de la déclaration du Chef de la Mission au Kosovo et je tiens à exprimer notre soutien au travail important qu'il accomplit en collaboration avec d'autres institutions internationales présentes sur le territoire du Kosovo. Je souscris également à la déclaration qui a été faite en notre nom par l'Union européenne.

Ma délégation souhaite en outre rappeler que l'Espagne, comme d'autres États participants, ne reconnaît pas le territoire du Kosovo en tant qu'État et que toute proposition relative à des questions concernant la Mission de l'OSCE au Kosovo doit toujours être menée à bien dans le respect de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Merci beaucoup.